

2021-1735
2021-11-09



**** Étiquette de contenant ****

GROUPE	7 9	FONGICIDE
--------	------------	-----------

LUNA TRANQUILITY^{MD}
FONGICIDE EN SUSPENSION

Pour la suppression des maladies indiquées dans les légumes-bulbes, les raisins, les fruits à pépins, les petits fruits, les tomates et les pommes de terre.

COMMERCIAL

N° D'HOMOLOGATION : 30510 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF :

Fluopyram	125 g/L
Pyriméthanil	375 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,03% et du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0008% et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00027% à titre d'agents de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 1 à 200 L

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, AB T2C 3G3

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour).

2021-1735
2021-11-09

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI : Consulter le livret ci-joint pour connaître le mode d'emploi relativement à chaque culture ainsi que les instructions détaillées sur les doses, les maladies supprimées, la période et la technique d'application.

MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien se laver avec de l'eau et du savon après l'utilisation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements des préposés à l'application séparément des autres vêtements.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site www.cropscience.bayer.ca.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS : Durant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation, les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, ainsi que des gants résistant aux produits chimiques.

PREMIERS SOINS : En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

2021-1735
2021-11-09

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES : TOXIQUE pour les oiseaux. TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Se référer au livret ci-joint, MODE D'EMPLOI (Section 8) pour des MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES supplémentaires et respecter les ZONES TAMPONS indiquées.

ENTREPOSAGE : Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture de consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination. Ne pas entreposer à des températures intérieures au point de congélation. Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien agiter avant d'utiliser. Entreposer le contenant bien fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni à proximité. Entreposer dans le contenant d'origine.

ÉLIMINATION

Élimination du contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenant réutilisable : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenant réutilisable/à remplissages multiples : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

210424

LUNA TRANQUILITY^{MD} est une marque déposée de Bayer..

2021-1735
2021-11-09

**** Étiquette de livret ****



GROUPE	7 9	FONGICIDE
--------	------------	-----------

LUNA TRANQUILITY^{MD}

FONGICIDE EN SUSPENSION

Pour la suppression des maladies indiquées dans les légumes-bulbes, les raisins, les fruits à pépins, les petits fruits, les tomates et les pommes de terre.

COMMERCIAL

N° D'HOMOLOGATION : 30510 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF :

Fluopyram	125 g/L
Pyriméthanil	375 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,03% et du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0008% et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00027% à titre d'agents de conservation à titre d'agent de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 1 à 200 L

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, AB T2C 3G3

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour).

2021-1735
2021-11-09

LUNA TRANQUILITY^{MD}

Table des matières :		Numéro de section :
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	Avis à l'utilisateur	1
	Le produit	2
SÉCURITÉ ET MANUTENTION	Mises en garde	3
	Premiers soins et renseignements toxicologiques	4
	Mises en garde environnementales	5
	Entreposage	6
	Élimination	7
	MODE D'EMPLOI	Renseignements sur l'application et mises en garde
Mises en garde environnementales supplémentaires		8.1
Épandage au sol et par voie aérienne		8.2
Zones tampons		8.3
Restrictions sur les cultures de rotation		8.4
Cultures, maladies, doses et périodes d'application		9
Délai de sécurité		10
Instructions de mélange		11
Recommandations sur la gestion de la résistance		12

2021-1735
2021-11-09

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

SECTION 1 – AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

SECTION 2 – LE PRODUIT

LUNA TRANQUILITY est un fongicide à large spectre aux propriétés préventives, systémiques et curatives, recommandé pour la suppression des maladies de certaines cultures. LUNA TRANQUILITY convient le mieux lorsqu'il est utilisé dans le cadre d'un programme de traitements préventifs.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

SECTION 3 – MISES EN GARDE

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien se laver avec de l'eau et du savon après l'utilisation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements des préposés à l'application séparément des autres vêtements.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site www.cropscience.bayer.ca.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS

Durant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation, les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, ainsi que des gants résistant aux produits chimiques.

SECTION 4 – PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

SECTION 5 – MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les oiseaux. TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Se référer au MODE D'EMPLOI (Section 8) pour des MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES supplémentaires et respecter les ZONES TAMPONS indiquées.

SECTION 6 – ENTREPOSAGE

Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture de consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination. Ne pas entreposer à des températures intérieures au point de congélation. Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien agiter avant d'utiliser. Entreposer le contenant bien fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni à proximité. Entreposer dans le contenant d'origine.

SECTION 7 – ÉLIMINATION

Élimination du contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenant réutilisable : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenant réutilisable/à remplissages multiples : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

SECTION 8 – RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION ET MISES EN GARDE

8.1 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES SUPPLÉMENTAIRES

Ne pas appliquer directement sur des eaux de surface ou des zones intertidales se situant sous la ligne moyenne des hautes eaux. Ne pas contaminer l'eau au moment de l'élimination des eaux de lavage de l'équipement. Ce produit peut contaminer l'eau par ruissellement. Ce produit affiche un potentiel de ruissellement plusieurs mois après son application. Les sols mal drainés et les sols où la nappe phréatique est peu profonde favorisent davantage un ruissellement d'eau qui renferme ce produit. L'établissement d'une bande de végétation protectrice égale et bien entretenue, entre les zones traitées et les plans d'eau de surface tels qu'étangs, ruisseaux et sources, permet de réduire le risque de contamination de l'eau à la suite d'une averse ou d'un ruissellement. On réduira le degré de ruissellement de ce produit en évitant les épandages lorsque des averses sont prévues dans les 48 heures. De bonnes pratiques de lutte contre l'érosion permettent de réduire le risque de contamination des eaux de surface par ce produit.

Ce produit affiche des propriétés et des caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit chimique peut contaminer l'eau souterraine, particulièrement là où les sols sont perméables (p. ex. sols sableux) et/ou la nappe phréatique est peu profonde.

8.2 ÉPANDAGE AU SOL ET PAR VOIE AÉRIENNE

La couverture intégrale de toutes les parties de la plante à protéger est essentielle pour obtenir un bon degré de suppression des maladies. Utiliser un volume d'eau et une pression de pulvérisation appropriés pour assurer une couverture intégrale et uniforme en vue d'une suppression optimale des maladies.

Pulvérisateurs terrestres :

Cultures fruitières : Appliquer LUNA TRANQUILITY dans un volume de pulvérisation d'au moins 500 L/ha.

Cultures légumières : Appliquer LUNA TRANQUILITY avec un pulvérisateur terrestre dans un volume de pulvérisation d'au moins 200 L/ha

Pulvérisateurs aériens :

Pommes de terre : L'application par voie aérienne n'est autorisée que lorsqu'elle est indiquée sur l'étiquette. Appliquer LUNA TRANQUILITY avec un pulvérisateur aérien dans un volume de pulvérisation d'au moins 50 L/ha.

PRÉCAUTIONS EN MATIÈRE D'APPLICATION

Application pneumatique : **NE PAS** appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** diriger le jet de pulvérisation au-dessus des plantes à traiter. Mettre hors service les buses dirigées vers l'extérieur en bout de rang ou dans les rangs extérieurs. **NE PAS** appliquer si la vitesse du vent excède 16 km/heure sur le site du traitement, tel que mesuré à l'extérieur de la zone traitée, du côté exposé au vent.

Pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** pulvériser ce produit en gouttelettes de diamètre inférieur à celui de la taille moyenne telle que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe d'aspersion doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application aérienne : **NE PAS** appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h à hauteur de vol au lieu de l'application. **NE PAS** pulvériser ce produit en gouttelettes de diamètre inférieur à celui de la taille moyenne telle que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

APPLICATION AÉRIENNE - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

1. Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

2. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. Si vous avez des questions, composez le 1-888-283-6847 ou obtenez des conseils techniques auprès du distributeur ou du représentant agricole de votre province.
3. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.
4. Appliquer LUNA TRANQUILITY dans au moins 50 L d'eau par hectare.
5. Pour que la couverture et la distribution soient appropriées et pour réduire la dérive de pulvérisation, s'assurer que la largeur d'épandage et la grosseur des gouttelettes conviennent et que la vitesse du vent est faible.
6. Utiliser des marqueurs mécaniques seulement.

APPLICATION AÉRIENNE – PRÉCAUTIONS À L'EMPLOI :

1. Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée.
2. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présente.
3. Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées doivent être respectées.

APPLICATION AÉRIENNE – MISE EN GARDE CONCERNANT L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE :

1. NE PAS permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.
2. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
3. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.
4. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire.
5. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.
6. Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-888-283-6847 Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

8.3 ZONES TAMPONS

L'utilisation des méthodes de pulvérisation ou de l'équipement suivants NE requiert PAS une zone tampon : pulvérisateur manuel ou dorsal et traitement localisé.

Les zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure la plus rapprochée, dans la direction du vent, des habitats dulcicoles sensibles (tels que les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les marécages).

Méthode d'application	Culture		Zone tampon (mètres) requise pour la protection d'habitats dulcicoles d'une profondeur de:	
			Moins de 1 m	Plus de 1 m
Pulvérisateur agricole	Toutes les cultures indiquées sur cette étiquette		1	0
Pulvérisateur pneumatique	Raisins, fruits à pépins	début du stade de croissance	10	0
		fin du stade de croissance	5	0
Pulvérisateur aérien	Pommes de terre	avion	10	0
		hélicoptère	5	0

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) parmi tous les produits utilisés dans le mélange en cuve et pulvériser en utilisant la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes de ces produits d'association.

La zone tampon de ce produit peut être modifiée en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant le calculateur de zone tampon dans la section Pesticides du site Canada.ca.

8.4 RESTRICTIONS SUR LES CULTURES DE ROTATION

Ne pas semer de luzerne dans les 14 jours suivant l'application. Les cultures indiquées sur cette étiquette et les autres légumes-tubercules et légumes-cormes, petits fruits, tomates et ginseng peuvent être semées n'importe quand après la dernière application de LUNA TRANQUILITY. Toutes les autres cultures peuvent être semées 30 jours après la dernière application de LUNA TRANQUILITY.

SECTION 9 – CULTURES, MALADIES, DOSES ET PÉRIODES D'APPLICATION

LÉGUMES-BULBES		
<p>Feuilles fraîches de ciboulette, feuilles fraîches de ciboulette chinoise, bulbe d'hémérocalle, hosta Elegans, fritillaire (bulbe et feuilles), bulbe d'ail, bulbe d'ail rocambole et d'ail d'Orient, kurrat, ail penché, poireau, bulbe de lis, oignon (« Beltsville bunching », bulbe, bulbe d'oignon de Chine, feuilles fraîches, oignon vert, ail chinois, oignon perle, bulbe d'oignon patate, bulbilles de rocambole et ciboule), bulbes et feuilles fraîches d'échalote, ail des bois</p>		
Maladie	Dose mL/ha	Renseignements sur l'utilisation
<p>Brûlure des feuilles (<i>Botrytis cinerea</i>) (<i>Botrytis squamosa</i>)</p> <p>Tache pourpre (<i>Alternaria porri</i>)</p> <p>Brûlure stemphylienne (<i>Stemphylium vesicarium</i>) - Répression seulement</p>	<p>1200</p>	<p>Débuter les applications à des fins préventives. Poursuivre à intervalles de 7 à 12 jours, au besoin.</p> <p>Faire un maximum de 2 applications par saison pour supprimer <i>Botrytis</i>. Suivre les recommandations sur la gestion de la résistance énoncées à section 12.</p>
<p>Restrictions : Ne pas dépasser 3,6 L de LUNA TRANQUILITY par hectare par saison. Ne pas appliquer LUNA TRANQUILITY dans les 7 jours précédant la récolte. Pour limiter le risque de développement d'une résistance de la maladie à ces catégories de fongicides, ne pas faire plus de 2 applications consécutives de LUNA TRANQUILITY ou de tout des groupes 7 ou 9 avant de faire la rotation à un fongicide d'un autre groupe.</p>		

RAISINS		
Maladie	Dose mL/ha	Renseignements sur l'utilisation
Blanc (<i>Uncinula necator</i>)	600	Débuter les applications à des fins préventives et poursuivre, au besoin, à intervalles de 7 à 14 jours. Ne pas faire plus de 3 applications pour supprimer le blanc si moins de 12 applications de fongicides sont effectuées au cours d'une saison. Lorsqu'un total d'au moins 12 applications de fongicides sont effectuées, un maximum de 4 applications de fongicides du groupe 9 peuvent être faites par saison.
Pourriture de la grappe / moisissure grise (<i>Botrytis cinerea</i>)	1200	Débuter les applications au début de la floraison. Une couverture intégrale des grappes est essentielle. Faire un maximum de 2 applications par saison pour supprimer <i>Botrytis</i> . Suivre les recommandations en matière de gestion de la résistance énoncées à section 12 pour <i>Botrytis</i> .
Restrictions : Ne pas dépasser 4 L de LUNA TRANQUILITY par hectare par saison. Ne pas appliquer LUNA TRANQUILITY après le stade BBCH 73 (lorsque les grappes commencent à s'incliner vers le bas) ou dans les 45 jours précédant la récolte. Pour limiter le risque de développement d'une résistance de la maladie à ces catégories de fongicides, ne pas faire plus de 2 applications consécutives de LUNA TRANQUILITY ou de tout fongicide des groupes 7 ou 9 avant de faire la rotation à un fongicide d'un autre groupe.		

FRUITS À PÉPINS			
Pomme, azérole, pommette, cenelle, nèfle, poire, poire asiatique, coing, coing de Chine, coing du Japon, tejocote, et cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures.			
Maladie	Dose mL/ha	Renseignements sur l'utilisation	
Blanc (<i>Podosphaera leucotricha</i>)	600	Débuter les applications à des fins préventives et poursuivre, au besoin, à intervalles de 7 à 14 jours.	
Tavelure du pommier, pommette et poire seulement (<i>Venturia inaequalis</i>) Tavelure du poire, poire asiatique et coing seulement (<i>Venturia pirina</i>)	800	Débuter les applications au stade de la pointe verte et poursuivre, au besoin, à intervalles de 7 à 14 jours. LUNA TRANQUILITY offre jusqu'à 72 heures de protection post-infection contre la tavelure.	
<p>Restrictions : Ne pas faire plus de 4 applications et ne pas dépasser 3,2 L de LUNA TRANQUILITY par hectare par saison. Ne pas appliquer LUNA TRANQUILITY dans les 14 jours précédant la récolte des pommes, pommettes, cenelles et nèfles et dans les 72 jours précédant la récolte des autres fruits à pépins.</p> <p>Pour limiter le risque de développement d'une résistance de la maladie à ces catégories de fongicides, ne pas faire plus de 2 applications consécutives de LUNA TRANQUILITY ou de tout fongicide des groupes 7 ou 9 avant de faire la rotation à un fongicide d'un autre groupe.</p> <p>Le nombre maximum d'applications d'un fongicide du groupe 7 doit être limité à 1 par saison lorsque le nombre total d'épandages d'un programme est de 1 à 2, et à 2 par saison lorsque le nombre total d'épandages d'un programme est de 3 à 5. Une troisième application peut être faite lorsqu'un programme prévoit un total de 6 à 11 épandages. Une quatrième application est permise lorsqu'au moins 12 épandages sont effectués.</p>			
POMMES: mélanges en cuve			
Maladie	Produits	Dose	Remarques
Tavelure du pommier (<i>Venturia inaequalis</i>)	LUNA TRANQUILITY plus DITHANE DG Rainshield NT	800 mL/ha 3 kg/ha	Débuter les applications au stade de la pointe verte et poursuivre, au besoin, à intervalles de 7 à 14 jours.

2021-1735
2021-11-09

			Faire un maximum de 4 applications par saison. DAAR de 45 jours.
Lorsqu'il est appliqué avec un produit d'association, lire et respecter les modes d'emploi des différentes étiquettes, y compris les doses, les restrictions et les limites en matière de pâturage de chaque produit utilisé dans le mélange en cuve. Suivre les plus rigoureuses des précautions énoncées sur les deux étiquettes en matière de mélange, de chargement et d'application.			

POMMES DE TERRE		
Maladie	Dose mL/ha	Renseignements sur l'utilisation
Brûlure alternarienne (<i>Alternaria solani</i>) Taches noires (<i>Alternaria alternata</i>)	600	Débuter les applications à des fins préventives. Poursuivre, au besoin, à intervalles de 7 à 14 jours. Utiliser les intervalles courts lorsque le degré d'infestation est élevé.
Pourriture blanche (<i>Sclerotinia sclerotiorum</i>) Dartrose – répression seulement (<i>Colletotrichum coccodes</i>)	800	Les parties aériennes ou les feuilles de ces cultures ne devraient pas être utilisées comme nourriture pour humains ou pour animaux.
Restrictions: Sur les pommes de terre, appliquer avec un pulvérisateur terrestre ou par voie aérienne. Ne pas dépasser 3,2 L de LUNA TRANQUILITY par hectare par saison. Ne pas appliquer LUNA TRANQUILITY dans les 7 jours précédant la récolte. Pour limiter le risque de développement d'une résistance de la maladie à cette catégorie de fongicides, ne pas faire plus de 2 applications consécutives de LUNA TRANQUILITY ou de tout fongicide du groupe 7 ou groupe 9 avant de faire la rotation à un fongicide d'un autre groupe.		

PETITS FRUITS (mûres et framboises et petits fruits des genres Ribes, Sambucus et Vaccinium, et petits fruits de plantes naines, groupe de culture 13-07A, B, et G)

Sous-groupe de culture 13-07A : Mûres et framboises

Mûres, *Rubus* spp., (y compris les cultivars, variétés et/ou hybrides connus en anglais sous des noms tels que Andean blackberry, arctic blackberry, bingleberry, black satin berry, boysenberry, brombeere, California blackberry, Chesterberry, Cherokee blackberry, Cheyenne blackberry, common blackberry, coryberry, darrowberry, dewberry, Dirksen thornless berry, evergreen blackberry, Himalayaberry, hullberry, lavacaberry, loganberry, lowberry, Lucretiaberry, mammoth blackberry, marionberry, mora, mures deronce, nectarberry, Northern dewberry, olallieberry, Oregon evergreen berry, phenomenalberry, rangeberry, ravenberry, rossberry, Shawnee blackberry, Southern dewberry, tayberry, youngberry et zarzamora).

Framboises, *Rubus* spp. (*Rubus occidentalis*, *Rubus strigosus*, *Rubus idaeus*) (y compris les cultivars, variétés et/ou hybrides connus en anglais sous des noms tels que Bababerry, Black raspberry, Blackcap, Framboise, Frambueso, Himbeere, Keriberry, Mayberry, Purple raspberry, Red raspberry, Thimbleberry, Tulameen, Wild raspberries, Yellow raspberry).

Sous-groupe de culture 13-07B : Petits fruits des genres Ribes, Sambucus et Vaccinium (sauf le pimbina) Aronie, bleuet (en corymbe et nain), gabelle odorante, goyave du Chili, cassis noir, gabelle rouge, baie de sureau, baie d'épine-vinette commune, groseille à maquereau, camerise, baie de gaylussaquier, casseille, amélanche, airelle rouge, gabelle indigène, baie de salal, argouse, ainsi que cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures.

Sous-groupe de culture 13-07G : Petits fruits de plantes naines (sauf le raisin d'ours et la canneberge) Myrtille, bleuet nain, chicouté, airelle rouge, fruit de Kunzea, pain de perdrix, fraise, ainsi que cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures.

Maladie	Dose mL/ha	Renseignements sur l'utilisation
Blanc (<i>Sphaerotheca</i> spp.)	1200	Débuter les applications à des fins préventives. Poursuivre à intervalles de 7 à 14 jours, au besoin. Utiliser l'intervalle d'application le plus court lorsque le degré d'infestation est élevé.
Moisissure grise (<i>Botrytis cinerea</i>)	1200	Débuter les applications à des fins préventives. Faire les premières application au début de la floraison et répéter les applications à intervalles de 7 à 10 jours, au besoin. Afin de maximiser la suppression des maladies latentes après la récolte, faire la dernière application le jour de la récolte. Faire un maximum de 2 applications par saison pour supprimer <i>Botrytis</i> . Suivre les recommandations sur la gestion de la résistance énoncées à section 12 pour <i>Botrytis</i> .

2021-1735
2021-11-09

Tâche commune (<i>Mycosphaerella fragariae</i>) (sur la fraise seulement)	1200	Débuter les applications à des fins préventives. Poursuivre à intervalles de 7 à 14 jours, au besoin. Utiliser l'intervalle d'application le plus court lorsque le degré d'infestation est élevé.
Restrictions: Ne pas dépasser 4 L LUNA TRANQUILITY par hectare par saison. Pour les fraises, ne pas appliquer LUNA TRANQUILITY dans la dernière journée précédant la récolte et dans les 7 jours précédant la récolte pour les groseilles. Pour les autres cultures, LUNA TRANQUILITY peut être appliqué le jour de la récolte. Pour limiter le risque de développement d'une résistance de la maladie à cette catégorie de fongicides, ne pas faire plus de 2 applications consécutives de LUNA TRANQUILITY ou de tout fongicide des groupes 7 ou 9 avant de faire la rotation à un fongicide d'un autre groupe. Il est recommandé d'utiliser LUNA TRANQUILITY pour supprimer le blanc seulement lorsque le moment d'application coïncide avec ce de la moisissure gris.		

TOMATES		
Maladie	Dose mL/ha	Renseignements sur l'utilisation
Brûlure alternarienne (<i>Alternaria solani</i>)	800	Débuter les applications à des fins préventives. Poursuivre à intervalles de 7 à 12 jours, au besoin.
Tache septorienne (<i>Septoria lycopersici</i>)		
Restrictions : Ne pas dépasser 4 L de LUNA TRANQUILITY par hectare par saison. Ne pas appliquer LUNA TRANQUILITY dans la dernière journée précédant la récolte. Pour limiter le risque de développement d'une résistance de la maladie à ces catégories de fongicides, ne pas faire plus de 2 applications consécutives de LUNA TRANQUILITY ou de tout fongicide des groupes 7 ou 9 avant de faire la rotation à un fongicide d'un autre groupe.		

SECTION 10 –DÉLAI DE SÉCURITÉ

Pour les fruits à pépins et les légumes-bulbes, NE PAS retourner ni permettre aux travailleurs d'entrer dans la zone traitée dans les 24 heures suivant l'application pour effectuer les activités d'éclaircissage manuel. Pour les raisins, NE PAS retourner ni permettre aux travailleurs d'entrer dans la zone traitée dans les 24 heures suivant l'application, pour effectuer les activités de retournement des sarments, annélation, tuteurage, palissage, émondage, ciselage et effeuillage
Pour toutes les autres activités des travailleurs, NE PAS retourner ni permettre aux travailleurs d'entrer dans la zone traitée dans les 12 heures suivant l'application.

SECTION 11 – INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

LUNA TRANQUILITY doit être appliqué avec de l'équipement propre et bien calibré. Avant d'ajouter LUNA TRANQUILITY dans le réservoir du pulvérisateur, s'assurer que ce dernier est bien propre :

- Verser la moitié du volume d'eau nécessaire dans le réservoir de pulvérisation ou de mélange et commencer l'agitation.
- Ajouter la quantité requise de LUNA TRANQUILITY dans le réservoir et finir de remplir d'eau jusqu'à l'obtention du volume total nécessaire.
- Maintenir l'agitation durant le mélange et la pulvérisation.

SECTION 12 – RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il convient de noter que LUNA TRANQUILITY contient un fongicide à la fois au groupe 7 et au groupe 9. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à LUNA TRANQUILITY et à d'autres fongicides du groupe 7 ou du groupe 9. Au fil du temps, il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ.. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner LUNA TRANQUILITY ou d'autres fongicides des mêmes groupes 7 et 9 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes. Ne pas faire plus de 2 applications séquentielles de fongicide LUNA TRANQUILITY.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés..
- Pour la suppression de *Botrytis*, suivre les directives du *Fungicide Resistance Action Committee* (FRAC) relativement aux fongicides du groupe 9 :
 - Toujours alterner les applications de LUNA TRANQUILITY ou d'autres fongicides du groupe 9 avec celles de fongicides affichant un mode d'action différent (groupe différent).
 - Dans les situations où 4 à 6 traitements contre *Botrytis* sont faits par culture et par saison, il est recommandé de faire un maximum de 2 applications de LUNA TRANQUILITY ou d'autres fongicides du groupe 9. Lorsque jusqu'à 3 applications sont faits par saison, on peut faire seulement 1 application du LUNA TRANQUILITY. Dans les situations où 7 applications ou plus contre *Botrytis* sont faits par culture et par saison, il est recommandé de faire un maximum de 3 applications de LUNA TRANQUILITY ou d'autres fongicides du groupe 9.
- Pour les cultures à épandages multiples : le nombre total d'épandages d'un mélange en cuve contenant des fongicides du groupe 7 ne doit pas dépasser la moitié du nombre total d'applications de fongicides au cours d'une saison.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.

2021-1735
2021-11-09

- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Bayer en présence d'une baisse possible de sensibilité à LUNA TRANQUILITY chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec un représentant de Bayer au 1-888-283-6847 ou à www.cropscience.bayer.ca.

LUNA TRANQUILITY^{MD} est une marque déposée de Bayer.

210424